

Contribution à la consultation publique sur le 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

1. La Région Île-de-France partage les préoccupations du Gouvernement sur les impacts croissants du changement climatique

L'Île-de-France se réchauffe plus rapidement que la moyenne mondiale, avec une augmentation de la température annuelle moyenne de 2°C depuis le milieu du XX^e siècle. Les vagues de chaleur et canicules, de plus en plus fréquentes, longues et intenses, touchent sévèrement notre région dense et fortement urbanisée, en témoignent les épisodes de canicule de 2003, 2015, 2019 et 2022. Les précipitations extrêmes continueront d'augmenter en intensité, avec les risques de crues de rivières et inondations pluviales associés (Groupe régional d'experts sur le climat, ou GREC francilien). Le territoire francilien a ainsi été durement touché par les inondations en cette année 2024, tout particulièrement en Seine-et-Marne, où la Région Île-de-France a débloqué une aide de 1,6 million d'euros en réponse aux intempéries de l'été.

Ces évolutions dans les aléas climatiques impactent d'ores et déjà notre santé, nos modes de vie, les écosystèmes et la biodiversité du territoire, nos infrastructures, tout comme la continuité des services publics et des activités économiques, agricoles et forestières. Le diagnostic des vulnérabilités de l'Île-de-France conduit à l'occasion de l'élaboration du plan régional d'adaptation au changement climatique en 2022 a mis en lumière les principales fragilités de la région aux impacts croissants du changement climatique.

Les risques liés à la chaleur extrême sont un enjeu de santé publique de plus en plus prégnant, notamment en zone urbaine où la vulnérabilité humaine est accentuée du fait des effets aggravants d'îlots de chaleur urbains* (ICU) liés à la forte minéralisation. En Île-de-France, une personne sur deux résiderait dans un quartier potentiellement soumis à un effet moyen à fort d'îlot de chaleur urbain la nuit, et **plus de 98 % de la population de l'hypercentre de l'agglomération parisienne seraient concernés**. Au-delà des enjeux liés à la chaleur, les maladies infectieuses à transmission vectorielle et les allergies aux pollens connaissent actuellement une nette progression, en lien avec le changement climatique.

Les crues de 2016, 2018 et de cette année, ont montré leurs impacts systémiques, affectant les habitations, les entreprises, les infrastructures du territoire. L'importance et la concentration des enjeux potentiellement exposés à une crue majeure dans **l'agglomération parisienne constituent le premier élément de sa vulnérabilité : 500 000 logements et 974 000 habitants, 100 000 entreprises et 750 000 emplois, des équipements et des services publics (santé, enseignement, social, culture, etc.), des infrastructures et des réseaux structurants du fonctionnement urbain (électricité, transport, télécommunication, eau potable, assainissement, etc.) sont implantés en zone inondable**. Au-delà de la zone inondée, jusqu'à 5 millions de Franciliens pourraient être touchés par des défaillances des réseaux structurants.

Les périodes de sécheresse provoquent déjà des phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux (RGA), qui peuvent se traduire par des dommages importants sur les

bâtiments et notamment sur l’habitat individuel. Près de 77% du territoire francilien – hors Paris – s’inscrivent en zone d’exposition moyenne à forte ; **350 000 maisons individuelles de plain-pied y sont recensées**. Plusieurs milliers de maisons ont été sinistrées en Île-de-France lors des vagues de sécheresse des années 1989-1991, 2003-2007 ou 2017-2020, faisant de ce risque, en moyenne sur les vingt dernières années, la première source de sinistralité.

Le changement climatique impactera également les conditions dans lesquelles les différents écosystèmes du territoire peuvent évoluer et se régénérer. Les écosystèmes forestiers franciliens sont fragilisés et connaissent des dépérissements liés à la hausse des températures, aux canicules, aux modifications des régimes de précipitations (stress thermique et hydrique) et les attaques plus conséquentes de ravageurs (scolytes...) et pathogènes (encre du châtaignier), favorisées par des hivers moins rigoureux. De surcroît, la multiplication des fortes chaleurs va conduire à une forte hausse du risque d’incendies de forêt. Les milieux aquatiques et humides (forêts alluviales, marais, prairies humides) seront particulièrement impactés par la modification de la température de l’eau et l’intensification des événements extrêmes (sécheresse ou les pluies extrêmes). Les impacts se traduiront par des variations brutales des débits des cours d’eau à la hausse comme à la baisse impactant les conditions d’évolution des espèces inféodées aux milieux humides.

Dans le domaine économique, les impacts climatiques pourraient s’exprimer à la fois sur la santé des travailleurs (stress thermique), sur les modes et pratiques associées aux métiers (travail de nuit pour éviter les fortes chaleurs, déplacements), sur le cadre dans lequel s’opère cette activité économique (confort thermique dans les structures touristiques, tensions sur les sites de loisirs aquatiques).

L’agriculture francilienne (la moitié de l’occupation du sol régional en superficie) qui dépend des conditions météorologiques, de la ressource en eau et qui se fonde sur le vivant, mérite une attention toute particulière pour sa vulnérabilité potentielle aux effets du changement climatique.

2. La Région Île-de-France s’est engagée de longue date dans l’adaptation au changement climatique

- *Améliorer la résilience de la région à travers le Schéma directeur de la région Île-de-France*

Parce qu’elle est densément peuplée et qu’elle rassemble une masse d’activités et de réseaux, l’Île-de-France pourrait être le lieu d’une crise systémique. Elle est aux avant-postes de la lutte contre ces phénomènes globaux en vue de les atténuer, de s’y adapter et de protéger la population et l’économie de la région, et donc notre pays lui-même, face à ces nouveaux risques.

Le Schéma directeur de la Région Île-de-France adopté en septembre 2024 inclut de nombreuses orientations réglementaires (OR) pour augmenter la résilience de la région aux effets du changement climatique.

La lutte contre les inondations est renforcée par la trajectoire de réduction de l’artificialisation des sols. Des orientations protègent l’écoulement naturel des eaux (berges, zones humides,

zone d'expansion naturelle des crues, réouverture des cours d'eau urbain, etc.). D'autres visent à réduire la vulnérabilité aux inondations (adapter l'aménagement et les bâtiments, encadrer le développement du logement, limiter l'implantation de nouveaux établissements recevant du public).

En ce qui concerne la lutte contre les impacts des vagues de chaleur et canicule, le nouveau SDRIF-E privilégie la transformation de bâtiments existants dans l'hypercentre. Des orientations préconisent la désimperméabilisation des sols (parkings, espaces publics), le retour à la pleine terre et la création d'une trame brune, ainsi que la recréation de milieux humides. Le schéma sanctuarise aussi 105 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous forte pression urbaine pour protéger la Ceinture Verte parisienne. Enfin, le SDRIF-E promeut la pérennisation, la création et l'extension des espaces verts et de loisirs, le renforcement des liaisons entre espaces ouverts et la réouverture et la renaturation des cours d'eau et des berges. Il favorise les aménagements bioclimatiques. Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le confort d'été et les solutions fondées sur la nature dans la conception des bâtiments.

- *De nombreuses actions opérationnelles à travers un Plan d'adaptation au changement climatique volontaire*

La Région Île-de-France a adopté dès 2022 son Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC), qui comprend 61 actions concrètes pour protéger les Franciliens, les écosystèmes et le tissu économique régional des impacts du changement climatique.

De nombreuses actions prévues dans le PNACC-3 sont ainsi déjà en œuvre en Île-de-France.

Mesure 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

En plus des orientations réglementaires inscrites dans le SDRIF-E, la Région, à travers sa Stratégie eau et milieux aquatiques, accompagne le déploiement de solutions fondées sur la nature pour préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques et humides. À travers son plan 1000 mares, elle soutient la création et la restauration de ces écosystèmes essentiels.

Mesure 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation »

Le Centre National de la Propriété Forestière Île de France – Centre Val de Loire (CNPFF IFC) et l'Institut Paris Région (IPR) ont publié un Atlas du risque incendie de forêt sur la région.

Mesure 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique »

La Région accompagne massivement les collectivités franciliennes à créer des îlots de fraîcheur, en finançant la végétalisation, la désimperméabilisation et la gestion alternatives des eaux pluviales des espaces publics urbains, des cours des établissements scolaires, des établissements recevant du public. Face aux épisodes de chaleur en augmentation, elle soutient le déploiement d'un réseau de fontaines d'eau potable. Elle accompagne aussi l'installation de récupérateurs d'eau pluviale chez les particuliers.

Le PRACC fut aussi à l'initiative de la création d'Île de France Nature, en vue notamment de développer la renaturation en ville et l'ouverture d'espaces verts, en tant qu'îlots de fraîcheur, aux Franciliens.

L'Institut Paris Region met à disposition une cartographie permettant d'identifier les zones à effet d'îlots de chaleur urbains et sensibiliser les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à la chaleur urbaine, sur l'ensemble de la région à l'échelle de l'îlot. La cartographie est en [accès libre](#).

L'Institut a aussi répertorié l'ensemble « abris climatiques » permettant d'accueillir du public en cas d'épisodes de chaleur : espaces naturels (ex : espaces verts, berges arborées), bâtiments refuges potentiels recevant du public (ex : bibliothèques/médiathèques, ERP administratifs, etc.), espaces ou équipements rafraîchissants (ex : plans d'eau, piscines, fontaines, etc.). La cartographie est en [accès libre](#).

Mesure 16 : Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique

L'anticipation des effets du changement climatique dans les politiques de prévention et de sécurité sanitaire est un des axes du 4^e Plan régional santé environnement de l'Île-de-France, que la Région a adopté en association avec l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et les services de l'État (DRIEAT). De manière opérationnelle, elle a créé un appel à projets ayant pour objectif d'améliorer la surveillance des pollens et moisissures et mieux informer les Franciliens.

Mesure 25 : Lancer la « Mission Adaptation », offre unifiée d'ingénierie de l'Etat pour l'adaptation à destination des collectivités locales

Dans le cadre du PRACC, l'Ademe Île-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner les territoires franciliens à construire leur stratégie d'adaptation au changement climatique à travers la démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires).

De plus, la Région a soutenu la création d'un groupe régional d'experts pour le climat (GREC francilien) dès 2021, pour faire un état des lieux des connaissances existantes sur changements environnementaux en cours à l'échelle de l'Île-de-France et les approfondir.

Mesure 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités

Une étude sur la résilience des infrastructures de transports ferrés en Île-de-France est en cours, afin de créer un diagnostic partagé de la vulnérabilité des infrastructures de transport ferré franciliennes au changement climatique et prioriser les actions à mettre en place pour renforcer leur résilience.

De manière globale, la Région a pour priorité de rendre les transports en commun plus attractifs et plus modernes, avec notamment le déploiement depuis fin 2021 de 700 rames neuves ou rénovées : des trains plus respectueux de l'environnement et consommant 20 % d'énergie en moins, grâce à un système de récupération de l'énergie produite au freinage et

grâce à la climatisation et au chauffage ajustés automatiquement en fonction du nombre de passagers à bord.

Mesure 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises

La Région Île-de-France soutient le développement de solutions innovantes dédiées à l'adaptation au changement climatique. Elle prévoit également de travailler avec la Chambre de Commerce pour accompagner la transition écologique des entreprises et le développement durable des territoires.

Mesure 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

La Région mobilise aussi le Fonds européen agricole pour le développement rural pour soutenir les exploitations dans l'adaptation de leurs pratiques pour faire face aux effets du changement climatique et dans l'atténuation des impacts des pratiques agricoles sur l'environnement.

Mesure 38 : Assurer la résilience de l'économie de la filière bois

Le PRACC fixe l'objectif d'accompagner la plantation et le maintien de 2 millions d'arbres d'ici 2030, ainsi que la préservation d'arbres en milieu urbain de façon pérenne. Face aux menaces pesant sur la forêt francilienne, la Région a lancé un fonds forestier sur des territoires pilotes pour le déploiement d'une démarche reposant sur la concertation locale, les solutions de gestion forestière fondées sur la nature, et la mobilisation de financement participatifs.

Mesure 42 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

La Région Île-de-France s'est engagée à protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel francilien à travers sa Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030. Elle accompagne notamment les projets contribuant à la protection, la restauration et la valorisation des milieux naturels, des continuités écologiques, de la faune et de la flore. Elle propose aussi un dispositif permettant d'identifier des espaces de nature publics ou privés présentant un potentiel d'accueil de la biodiversité, afin de sensibiliser les gestionnaires à l'amélioration de leurs pratiques. Dans le cadre du Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE) et au titre de la politique de l'eau, la Région contribue à l'animation de contrats Trame verte et bleue (TVB), qui visent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les territoires, dans une démarche de restauration des continuités écologiques.

Enfin, la Région agit à travers son soutien aux 13 Réserves naturelles régionales (RNR) franciliennes, et la coordination des 33 sites Natura 2000 de son territoire.

3. La Région Île-de-France demande un PNACC-3 avec de réels moyens, qui donne leur place légitime aux Régions

L'adaptation au changement climatique est par nature un sujet local, **pour lequel les Régions sont les mieux outillées pour l'animation territoriale**, en tant que **cheffes de file en matière** de protection de la biodiversité, **de climat**, de qualité de l'air et d'énergie mais aussi d'aménagement et de développement durable du territoire ou encore de développement économique.

La Région Île-de-France partage de ce fait la proposition n°11 du rapport « Coûts des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités : évaluation, constats et propositions. » (dit rapport Ravignon, mai 2024) « *d'affirmer le rôle de chef de file des régions sur les politiques de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique.* »¹

Cette clarification de compétences est particulièrement nécessaire en ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), confiée par la loi aux seules intercommunalités, et qui pourrait être régionalisée, en lien avec les Départements, pour être dotée de moyens qui permettront de répondre aux défis à venir.

Si l'essentiel des actions du Plan est centré autour des entités ou opérateurs de l'Etat, la décentralisation a conduit les collectivités de différents niveaux à se saisir des enjeux climatiques, en initiant de nombreuses actions et en animant des dynamiques territoriales. Le Plan gagnerait ainsi à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire afin de construire une stratégie transformationnelle à la hauteur des enjeux à venir.

Dans cette perspective, la Région demande son intégration dans l'ensemble des réseaux d'alerte relatifs aux risques naturels et cellules de gestion de crise en lien avec les services de l'État.

Ces dispositions nécessitent des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux, chaque jour de plus en plus concrets, du changement climatique sur nos territoires. Un plan national d'adaptation opérationnel doit clarifier le rôle de chacun et confier à la Région pilote les moyens réglementaires, financiers et humains pour accompagner la transformation des collectivités territoriales et des acteurs locaux.

Au-delà, il est indispensable que **soient prises en compte les dynamiques régionales déjà en place sur l'adaptation au changement climatique**, dans la mise en œuvre des différentes actions du Plan national.

Ainsi, la **Région souligne la nécessité d'intégrer et de piloter le « guichet unique » de la Mission adaptation**, qui vise à proposer une offre unifiée d'ingénierie à destination des collectivités territoriales. La Région et ses partenaires proposent ainsi une expertise riche et de nombreux financements qui justifient leur place comme interlocuteur de premier plan pour accompagner les collectivités dans l'adaptation.

¹ Boris Ravignon, Coûts des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'État et les collectivités : évaluation, constats et propositions, mai 2024

Par ailleurs, les discussions autour d'un label national pour les groupes régionaux d'experts sur le climat (GREC) doivent respecter les travaux d'ores et déjà engagés au niveau régional et qui répondent aux spécificités propres à chaque territoire (mesure 25).

De la même manière, la définition du socle d'indicateurs de suivi de l'adaptation des territoires au changement climatique, et leur rapportage obligatoire éventuel, doivent s'appuyer sur les travaux en cours, à l'instar de ceux initiés en région Île-de-France par l'Institut Paris Region pour construire un Observatoire régional de l'adaptation au changement climatique (mesure 26).